



PRIME D'ANCIENNETÉ CHIMIE NOUVELLES RÉGULARISATION GRÂCE À LA CGT

Jarrie, le 06/01/2023

La CGT s'est une fois de plus rendue compte, d'erreurs de paie sur nos bulletins de salaire, la direction n'a pas fait la modification du nouveau barème de l'ancienneté chimie qui a subi **une augmentation du point UIC de 2 % au premier octobre 2022.**

Le point UIC, en vigueur dans la convention Collective de la chimie, sert de référence de calcul concernant certains éléments de salaire sur le site de Framatome Jarrie.

Quels impacts sur vos salaires ?

Pour l'ensemble des salariés : les primes de nuit.

Pour les salariés entrés avant le 1^{er} juillet 2014 (**groupe fermé**) :

Sur le montant global du 13^{ème} mois de 2022, Prime d'ancienneté, Prime de compensation de cycle, Indemnité de jour férié, Passation de consigne, Heures supplémentaires, Complément maintien d'activité et les périodes de maladie, RTT, Congés Payés, Temps partiel thérapeutique, Absence autorisée payée, Congés pour événements familiaux et Retenues sur salaires.

Les régularisations doivent être faites avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2022.

Point UIC 8.75 €: Revalorisation de la Grille d'Ancienneté Chimie au 01/10/22							
COEF	MINI U.I.C	6 ANS 6%	9 ANS 9%	12 ANS 12%	15 ANS 15%	20 ANS 18%	25 ANS 22%
190	1662.50 €	99.75 €	149.63 €	199.50 €	249.38 €	299.25 €	365.75 €
215	1793.75 €	107.63 €	161.44 €	215.25 €	269.06 €	322.88 €	394.63 €
240	1968.75 €	118.13 €	177.19 €	236.25 €	295.31 €	354.38 €	433.13 €
255	2056.25 €	123.38 €	185.06 €	246.75 €	308.44 €	370.13 €	452.38 €
270	2187.50 €	131.25 €	196.88 €	262.50 €	328.13 €	393.75 €	481.25 €
285	2406.25 €	149.58 €	224.37€	299.16€	373.95€	448.74€	529.38 €
305	2625 €	157.50 €	236.25 €	315 €	393.75 €	472.50 €	577.50 €
335	2843.75 €	170.63 €	255.94 €	341.25 €	426.56 €	511.88 €	625.63 €
365	3150 €	189 €	283.50 €	378 €	472.50 €	567 €	693 €

Une fois encore la vigilance des militants CGT permet de rétablir la vérité, merci de faire confiance aux adhérents CGT.

Depuis plusieurs mois la direction nous sous paye en ne réévaluant pas les primes d'ancienneté, cela est un oubli ou une faute délibérée !